

Arrondissement de
Sélestat-Erstein

Nombre de conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

11

Conseillers présents :

10



Conseil Municipal
de la

COMMUNE DE TRIEMBACH-AU-VAL

24^{ème} séance du 25 mars 2024

A la Mairie de Triembach-au-Val à 19h30

Convocation du 15 février 2024

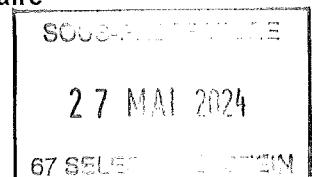
Sous la présidence de
Sont présents :

M. le Maire : Gérard DEBAUCHEZ
MMES et M. les adjoints : Martine ZENNER, Maryline DELSART
Mme et MM. les Conseillers :
Jean-Marc BIEHLER, Bernard GUTH, Ghislaine KLINGLER,
Michel TOURNEUR, Jean-Louis GRELIER, Jean-Claude
WENDLING, M. Roger JOST

Absent excusé :

Alain KAMMERER qui donne procuration à M. le Maire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.



ORDRE DU JOUR

1. NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION COMPTE-RENDU RÉUNION PRÉCÉDENTE
3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023
4. AFFECTATION DU RESULTAT 2023
5. VOTE DES TAXES LOCALES 2024
6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
7. COMPTABILITE M 57 – FONGIBILITE DES CREDITS
8. DIVERS

DCM – 2024/162 : NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ NOMME M. Jean-Claude WENDLING, secrétaire de séance.

DCM – 2024/163 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 26 février 2024, figurant en annexe, dont copie conforme a été transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DCM – 2024/164 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023

M. Gérard DEBAUCHEZ, Maire, responsable de la commission des finances et rapporteur du budget chargé de la préparation des documents budgétaires présente au CONSEIL MUNICIPAL, chapitre par chapitre, le Compte Administratif 2023 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Solde
Recettes	371.668,61	17.011,62	
Dépenses	- 322.274,30	-71.123,07	
Report 2022	108.887,03	27.302,25	
Part affectée à l'investissement	57.495,20	❖	
Résultat global	100.786,14	-26.809,20	131.472,14

M. le Maire s'étant retiré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Martine ZENNER, Adjointe au Maire,

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget communal et le compte de gestion 2023 du Trésorier.

DCM–2024/165 :AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. le Maire,

CONSTATANT que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	27.302,25 €		54.111,45 €	53.890,00 € 23.204,00 €	30.686 €	26.809,20€
FONCT	108.887,03 €		49.394,31 €			100.786,14€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 : 100.786,14 €
Report au fonctionnement recettes C/ 002

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023 A REPRENDRE (c/ 001) : 26.809,20 €

DCM – 2024/166 : VOTE DES TAXES LOCALES 2024

Par délibération du 29 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 22,11 %

TFNB : 57,36 %

TH : 10,52 %

Monsieur le Maire présente 3 simulations pour des augmentations de 2 %, 3 % et 4 % des taxes locales pour l'année 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'AUGMENTER de 3% les taux d'imposition des contributions directes, en les portant à :

TH : 22,77 %

TFNB : 59,08 %

TFB : 10,84 %

VOTE à 7 voix pour les 3 %, 1 voix pour les 4 %, et 2 voix pour les 2 % et 1 abstention les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

DCM – 2024/167 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. Gérard DEBAUCHEZ, Maire, responsable de la Commission Finances et rapporteur du budget, chargé de la préparation des documents budgétaires présente au Conseil Municipal les propositions de budget primitif de l'exercice 2024 chapitre par chapitre, ainsi que le détail du programme d'investissement.

Sur proposition de M. le Maire, et suite aux décisions de la Commission des Finances

Le CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte, à l'unanimité, le budget comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses = Recettes : 450.492,14 €

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses = Recettes : 337.099,20 €

DCM – 2024/168 : COMPTABILITE M 57 – FONGIBILITE DES CREDITS

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 29 juin 2022 d'adoption à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE le Maire à

- pour l'exercice 2024, **PROCEDER** à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- **SIGNER** les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable du SGC de SELESTAT pour mise en œuvre.

DCM – 2024/169 : DIVERS

A. INFORMATIONS de M. le MAIRE

M. le Maire :

- Fait part, dans le cadre des compétences déléguées par le Conseil Municipal du 20.05.2020, de la déclaration d'intention d'aliéner concernant :
 - la cession dans la commune qui a été soumise au droit de préemption urbain :
Section 1, parcelles 37, au 39 rue de l'Ecole
 - la cession dans la commune qui a été soumise au droit de préemption urbain :
Section 1, parcelle 152, au 31 rue des Romains
- Demande à Jean Louis GRELIER de réunir la Commission chargée du fleurissement afin d'organiser la mise en place des plantations dans le village, notamment à l'entrée côté « Villé » et au parking de la salle des fêtes.
- Remercie M. Jean Marc BIEHLER pour le travail réalisé à la préparation du sol à l'entrée du village afin de mettre en place un parterre de fleurs.

B. INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

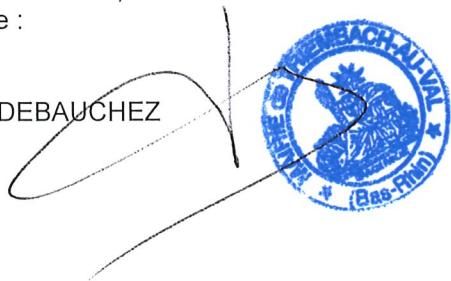
- ❖ Jean-Louis GRELIER fait un bref compte rendu de la réunion des 26 Communes à laquelle il a assisté avec Bernard GUTH
- ❖ Ghislaine KLINGLER fait le point sur le besoin de vaisselle de la salle des fêtes, suite à la demande de M. le Maire. Cette dépense étant prévue au budget 2024.
- ❖ Maryline DELSART propose de compléter le tableau des permanences des élus pour les élections européennes du 9 juin 2024
- ❖ Martine ZENNER : - fait par part de l'avancement du site internet de la Commune
 - informe qu'elle a préparé le planning d'intervention des entreprises pour les travaux de l'école. Celui-ci sera transmis en même temps que les devis signés.
 - demande aux conseillers de réserver le samedi 6 juillet pour le déménagement du matériel des salles de classe, en vue de ces travaux.

Lu et approuvé
pour copie conforme

Triembach-au-Val, le 26 mars 2024

Le Maire :

Gérard DEBAUCHEZ



Le secrétaire de séance :

M. Jean Claude WENDLING

A handwritten signature of M. Jean Claude WENDLING is shown, consisting of stylized initials and a surname.

